

Guzargues, le 11 février 2020



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2019 à 21 H 00

Etaient présents : Mesdames SOURY Vanessa, Ghislaine GOGUET
Messieurs ANTOINE Pierre, GAUD Jean-Claude, MICHEL Claude, MALCHIRANT Thierry, SANCEY
Jean-Marc, OLIVA Jean-Paul, FERREIRA de MOURA Jean

Absents : Madame Patricia VIDAL, Monsieur Christophe OLLIE

1 – Approbation du compte rendu du 27 Juin 2019

Le compte rendu du 27 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 – Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus et la construction d'un abribus Rue des Mazes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un arrêt de bus avec abri Rue des Mazes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite effectuer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation d'un arrêt de bus avec abri avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Voté à l'unanimité.

3 – Symbo : convention pour la pose, la surveillance, l’entretien et la protection de repères de crues

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour la pose, la surveillance, l’entretien et la protection, de repères de crues entre le Symbo, le Conseil Départemental de l’Hérault et la Commune de Guzargues. Ces repères de crues seront installés sous le pont de l’échangeur entre Assas et Guzargues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la pose, la surveillance, l’entretien et la protection, de repères de crues entre le Symbo, le Conseil Départemental de l’Hérault et la Commune de Guzargues.

Voté à l’unanimité

4 – Syndicat mixte Garrigues / Campagne : Rapport d’activité 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du Syndicat Mixte Garrigues Campagne de l’année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les rapports annuels du Syndicat Mixte Garrigues Campagne pour l’année 2018,

Voté à l’unanimité.

5 – Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : convention pour l’utilisation de la balayeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l’entretien du village, il est nécessaire de mettre en place une convention de prestations de services entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et la Commune de Guzargues pour l’utilisation de la balayeuse.

Monsieur le Maire présente la convention qui l’élève à 2.268,00 € pour l’année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre la Commune de Guzargues et Communauté de Communes du Pic St Loup pour l’utilisation de la balayeuse.

Voté à l’unanimité.

6 – Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : devis pour les travaux de voiries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une consultation va être lancée par la Communauté de Communes Grand Pic St Loup selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie.

Monsieur le Maire rend compte du chiffrage prévisionnel effectué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la réhabilitation du Chemin des Jardins Communaux et du Chemin de crête.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la réalisation des travaux de voirie 2019 dont le montant s’élève à 37.679,80 € HT et l’aménagement d’un arrêt de bus avec accessibilité pour un montant de 6.913,00 € HT et il précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

Voté à l’unanimité.

7 - Réalisation d'un espace socioculturel : création et mutualisation d'un bâtiment communal qui accueillera une salle, une médiathèque et une bibliothèque : demande de subventions et fonds de concours

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un espace socioculturel avec création et mutualisation d'un bâtiment communal qui accueillera une salle, une médiathèque et une bibliothèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir financer le projet il souhaite effectuer des demandes de subventions et fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer les demandes de subventions, les plus élevées possibles, auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Région Occitanie et auprès du Sénateur,
- à effectuer des demandes de fonds de concours auprès de la communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

Voté à l'unanimité.

- Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide

L'ordre du jour étant épuisé plus aucune question n'étant évoquée, aucun problème particulier n'étant soulevé, Monsieur le Maire déclare close la présente séance à 23H20